

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/01/11
N° 04

DATE DE CONVOCATION :

5 JANVIER 2024

DATE D’AFFICHAGE :

5 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Francis BELLUAU

Anaïs BOUCHER donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Patrick BOULAY

Lucas JUIGNÉ

Laetitia ROSSI

Julie HEUZARD

Jean-Louis CECCANTI

Secrétaire de séance : Alain GALLET

OBJET : Création d’un budget annexe – Lotissement du Petit Clos 2

Pour rappel, il a été décidé d’acquérir, par décision du Conseil Municipal en date du 11 mai 2023, la parcelle ZC n° 48 située en face de l’entrée du lotissement du Petit Clos.

Cette parcelle d’une surface de 3 730 m² située en zone AUh au Plan Local d’Urbanisme pourrait accueillir à court terme entre 3 et 6 habitations.

Afin d’engager des travaux de viabilisation et d’envisager une commercialisation prochaine, il est proposé de créer un budget annexe « *Lotissement du Petit Clos 2* ».

Ce budget annexe « *Lotissement du Petit Clos 2* » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d’aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune (*réseaux, voirie provisoire...*).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De créer un budget annexe dénommé « *Lotissement du Petit Clos 2* » sur la parcelle cadastrée section ZC n° 48 pour une contenance de 3 730 m² dans le but de retracer toutes les opérations relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE (*numéro SIRET*) et créer le budget annexe « *Lotissement Le Petit Clos 2* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CREER** un budget annexe dénommé « *Lotissement du Petit Clos 2* » sur la parcelle cadastrée section ZC n° 48 pour une contenance de 3 730 m² dans le but de retracer toutes les opérations relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- **D'APPLIQUER** le régime de la TVA pour la vente des lots,
- **DE SOLLICITER** le comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE (*numéro SIRET*) et créer le budget annexe « *Lotissement Le Petit Clos 2* ».

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze janvier deux mille vingt-quatre.

Francis BELLUAU,
Maire,